

# **ASSEMBLEE DE CORSE**

**2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2021**

**REUNION DES 30 SEPTEMBRE ET 1ER OCTOBRE 2021**

**RAPPORT DE MADAME  
LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**CUSTITUZIONE DI I SCAGNI DI E CUMMISSIONE  
TEMATICHE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA**

**CONSTITUTION DES BUREAUX DES COMMISSIONS  
THÉMATIQUES DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**RAPPORT DE MADAME LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
RAPORTU DI A SIGNORA PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA**

Votre Assemblée, lors de sa session des 29 et 30 juillet derniers, a procédé à la constitution de ses commissions organiques et thématiques, chaque groupe procédant à la répartition de ses membres entre celles-ci.

Les commissions organiques se sont aussitôt réunies pour procéder à l'élection de leurs bureaux respectifs, qui ont été entérinés par l'assemblée délibérante.

Il convient de faire de même aujourd'hui pour les commissions thématiques, de façon à ce que leurs bureaux étant actés en assemblée, elles puissent engager leur action.

A cet effet, il appartient à chaque doyen d'âge de prendre l'initiative de convoquer une première réunion ayant pour objet l'élection d'un bureau (président.e, vice-président.e et rapporteur.e). Ces réunions pourraient utilement se dérouler à l'occasion de notre prochaine session des 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre.

Vous trouverez en annexe la composition de ces commissions thématiques, avec mention du doyen d'âge.

Nonobstant toute réflexion en cours sur l'opportunité de maintenir ou modifier les attributions des commissions thématiques dans le règlement intérieur, ou sur la répartition de leurs bureaux entre le groupe majoritaire et les autres groupes, il apparaît en tout cas judicieux de permettre aux commissions qui souhaitent le faire de pouvoir commencer leur action au mois d'octobre.

Je vous saurais gré de bien vouloir en délibérer.

Marie-Antoinette MAUPERTUIS